



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Déclassement de l'ancien commissariat et désaffectation du domaine public

DEL-2021-004

Numéro de la délibération : 2021/004

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 25/01/2021

Date de convocation du conseil : 19/01/2021

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2021

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, M. LE BRIS Gabriel par M. LE GUERNIC Paul

Déclassement de l'ancien commissariat et désaffectation du domaine public

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Le bâtiment était précédemment affecté au service de la police nationale.

Avant de pouvoir vendre le bien, il est nécessaire au préalable de le déclasser et de le désaffecter du domaine public de la commune. En vertu des dispositions de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques : « *un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* ».

L'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publique, étend aux collectivités territoriales, aux groupements de collectivités et aux établissements publics locaux, la procédure de déclassement anticipé permettant de conclure la vente d'un bien public alors même que la désaffectation est différée. Le notaire vérifie alors que la procédure de déclassement a bien été effectuée suite à la désaffectation du bien.

Nous vous proposons :

- D'accepter le déclassement de l'ancien commissariat du domaine public
- D'autoriser madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte administratif formalisant la désaffectation du domaine public

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 janvier 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**